



Communiqué de presse  
Jeudi 23 janvier 2025

## Énergies renouvelables : le réseau Cler, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et Intercommunalités de France lancent un parcours pour accompagner les élu.e.s locaux.

Deux ans après la loi d'accélération pour les énergies renouvelables qui introduit la définition des **zones d'accélération des énergies renouvelables** par les communes, deux tiers d'entre elles n'ont pas encore présenté leur copie. Pour accompagner les élus locaux, face aux défis énergétiques et en vue des élections municipales 2026, le **réseau Cler**, l'**AMRF**, et **Intercommunalités de France** s'unissent pour créer la deuxième édition d'un parcours d'initiation intitulé **Les énergies renouvelables : une chance pour mon territoire !**.

Bien que convaincus de la nécessité de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, de nombreux élu.e.s hésitent à se positionner en faveur des énergies renouvelables sur leur territoire dans un contexte où les oppositions sont de plus en plus nombreuses et organisées. Les élu.e.s locaux ont besoin d'être informé.e.s et en capacité d'animer le dialogue.

Forts d'une première édition réussie en 2024 avec 300 participants et participantes, le réseau Cler, l'Association des maires ruraux de France, et Intercommunalités de France s'associent en 2025 pour une deuxième édition de ce parcours d'initiation. *"C'est une chance et une belle opportunité pour les élus de pouvoir bénéficier de ce parcours sans intérêt marchand autre que celui de faire prendre conscience de l'urgence à décarboner, à gagner en autonomie et à proposer une vision partagée d'aménagements du territoire qui ne vient pas du haut mais de la propre initiative de la commune."* explique Serge Delfis, Maire de Blamont (Bourgogne-Franche-Comté) et Secrétaire du Bureau de l'AMR25 ayant suivi la première édition du parcours en 2024.

## Une deuxième édition pour accompagner toujours plus d'élus

En 2025, la deuxième édition se déroulera de mars à juillet autour de quatre modules :

- 1 - Répondre aux idées reçues sur les énergies renouvelables
- 2 - Planifier le développement des énergies renouvelables
- 3 - Impliquer les citoyens
- 4 - Maximiser les retombées locales

Les inscrits aux parcours d'initiation recevront pour chaque module une sélection de ressources pédagogiques sur la thématique, un rendez-vous en webinaire pour approfondir avec un(e) élu(e) et un expert(e), un quiz pour tester ses connaissances. L'objectif de ce parcours d'initiation est également de permettre aux participants et participantes d'échanger entre pairs par rapprochement géographique ou autour de problématiques concrètes pour esquisser ensemble des solutions.

**Pour Charlotte Tardieu, responsable énergie et territoires au sein du réseau Cler :** *“L'action et l'engagement des [Territoires à énergie positive](#), réseau que nous animons depuis près de 15 ans, prouvent que les énergies renouvelables peuvent être au cœur d'un projet de territoire. Nous avons imaginé ce parcours d'initiation pour aider les élus locaux à avoir une idée plus claire de la manière d'impliquer leur collectivité et construire une vision politique partagée, avoir des arguments pour convaincre et se sentir moins démunis face aux sollicitations des développeurs.”*

**Pour Fanny Lacroix, maire de Châtel-en-Trièves, vice-présidente de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :** *“Les énergies renouvelables sont une formidable opportunité pour revitaliser nos villages, y remettre des écoles et des boulangeries, mais aussi ouvrir aux habitants un espace de citoyenneté active, où construire une œuvre civique et écologique collective. Si nous ne voulons pas subir le changement, il nous faut en être les acteurs.”*

**Pour Jean Revereault, vice-président d'Intercommunalités de France en charge des transitions écologiques :** *“Parce qu'il est à la croisée des enjeux environnementaux, économiques et politiques, le développement des énergies renouvelables ne peut réussir sans l'implication des élus locaux. Les intercommunalités sont pleinement engagées aux côtés des communes pour planifier et développer les énergies renouvelables dans les territoires.”*

### → S'inscrire au parcours

Pour participer gratuitement, les élus qui souhaitent rejoindre le parcours d'initiation sont invités à s'inscrire dès maintenant via un [formulaire d'inscription](#).

## **Contacts presse :**

### **réseau Cler**

Célia Le Postec, Responsable relations presse et communication politique

[celia.lepostec@cler.org](mailto:celia.lepostec@cler.org) - 07 69 95 57 40

### **AMRF**

Théo Céraline, chargé de mission transition écologique

[theo.ceraline@amrf.fr](mailto:theo.ceraline@amrf.fr) - 04 37 43 39 80

### **Intercommunalités de France**

Yoann Jacquet, responsable de la communication institutionnelle et des relations presse

[y.jacquet@intercommunalites.fr](mailto:y.jacquet@intercommunalites.fr) - 06 71 50 65 88

*Le [réseau Cler](#) est une association nationale qui rassemble près de 300 structures engagées dans la mise en œuvre d'une transition énergétique à la fois juste et ambitieuse. Son objectif : accélérer la transition énergétique à l'échelle locale, nationale et européenne.*

*L'[Association des maires ruraux de France \(AMRF\)](#) fédère près de 13 500 maires ruraux au sein d'un réseau solidaire de 89 associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. Rassemblés autour d'une identité forte, les membres de l'AMRF portent la voix des communes ancrées sur les territoires ruraux pour défendre leurs enjeux spécifiques. Depuis 2022, l'AMRF déploie le programme du Grand Atelier des maires ruraux pour la transition écologique.*

*[Intercommunalités de France](#) est une association nationale d'élus représentant les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux. Elle accompagne ses adhérents par la mise à disposition de l'expertise de son équipe. L'association fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques.*